

ni ne l'était pas ail-
et Evêque est do-

né à lui faire opposi-

protestant] intervint
ait en France, où le

eane, dont nous de-
gie de nos Evêques ?
es que le Pape, et
donné et l'autre ap-

s eos.
r. Bourget.

out; et cependant il

st l'homme de Dieu

ignés ont demandé
faisait aussi peu
avec rien.

Quiblier, à la loi

e elle a été apprê-
or jurisconsulte du
du Séminaire dans
é une partie de ses
gouvernement n'au-

par le Séminaire,
ait et reconnu pu-
De plus, le Sé-
Gouvernement ce
rs donateurs peu-

« vent donc réclamer contre cette aliénation puisque leurs inten-
« tions ont été violées.

« D'ailleurs le Séminaire, comme Séminaire, n'est pas proprié-
« taire, mais seulement économ et dispensateur de ces biens,
« d'après les fins voulues et connues des premiers donateurs.

Voilà cette fameuse affaire que l'on prétend faire tant d'hon-
neur à l'adresse et à la politique de M. Quiblier. Il est donc au
moins douteux si la maison doit lui en savoir gré.

« Ainsi l'ordonnance 1837, ayant sacrifié une partie de ces
« biens, les héritiers des dits donateurs ont droit de l'attaquer »

Maintenant je demanderai comment concilier l'opposition
constante du Séminaire et son mauvais vouloir vis-à-vis de l'E-
vêché tels que plusieurs n'y ont jamais mis le pied, avec ces pa-
roles du fondateur de St. Sulpice que je trouve dans sa vie écrite
par un Sulpicien ?

« Le vrai et unique supérieur du Séminaire est Mgr. L'Evê-
que (tome 2, page 354.)

« Le Séminaire de St. Sulpice est né pour servir les Evêques
« (item page 334). Les sujets de la maison n'ont point de vie ni
« de conduite, que dans l'obéissance de Messgrs. les Prélats. Il n'y
« a de bénédiction à espérer pour eux que dans l'union de leur
« charité; et si je savais qu'il dut jamais sortir de St. Sulpice,
« quelque sujet qui *choquât* les ordres de nos Seigneurs les Pré-
« lats, ou *appuyât le violement* de leur respect, je demanderais que
« la maison fut détruite et devint un objet d'anathème à la face
« de l'univers, et s'il y avait quelque chose au-delà de l'anathème
« et de l'exécration, j'en userais pour *détester et condamner* une si
« *indigne conduite.* » Dieu veuille que cet anathème, cette exéera-
tion ne tombe pas sur les MM. du Séminaire de Montréal! Pour-
tant le clergé et le peuple sont là pour prouver que depuis trente
ans, le Séminaire a *choqué* les ordres de nos SS. les Evêques, vio-
lé lui-même et *appuyé le violement* de leur respect.

M. Ollier manque d'expressions assez énergiques pour détester
et condamner une si indigne conduite, le Séminaire de Paris sou-
tient celui de Montréal contre l'Evêque, et ne trouve pas une pa-
role de blâme pour une si indigne conduite.